

CHAMPIONNAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES JUNIORS / SENIORS DAMES & ELITES HOMMES

Stade Jean Moulin – Rue Emile Guillaumin – 03300 CUSSET

Dimanche 25 Octobre 2020

Une Organisation de l'Avenir Cycliste de Cusset.

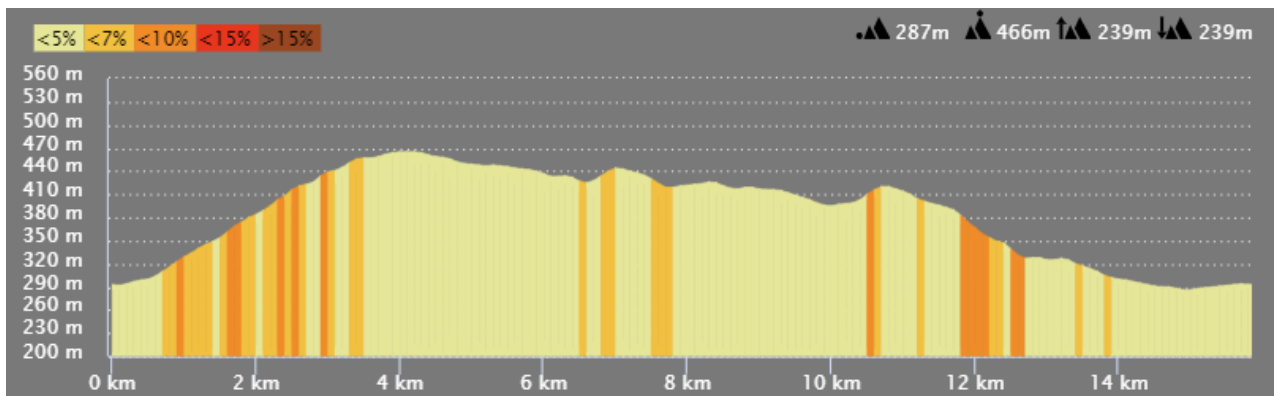
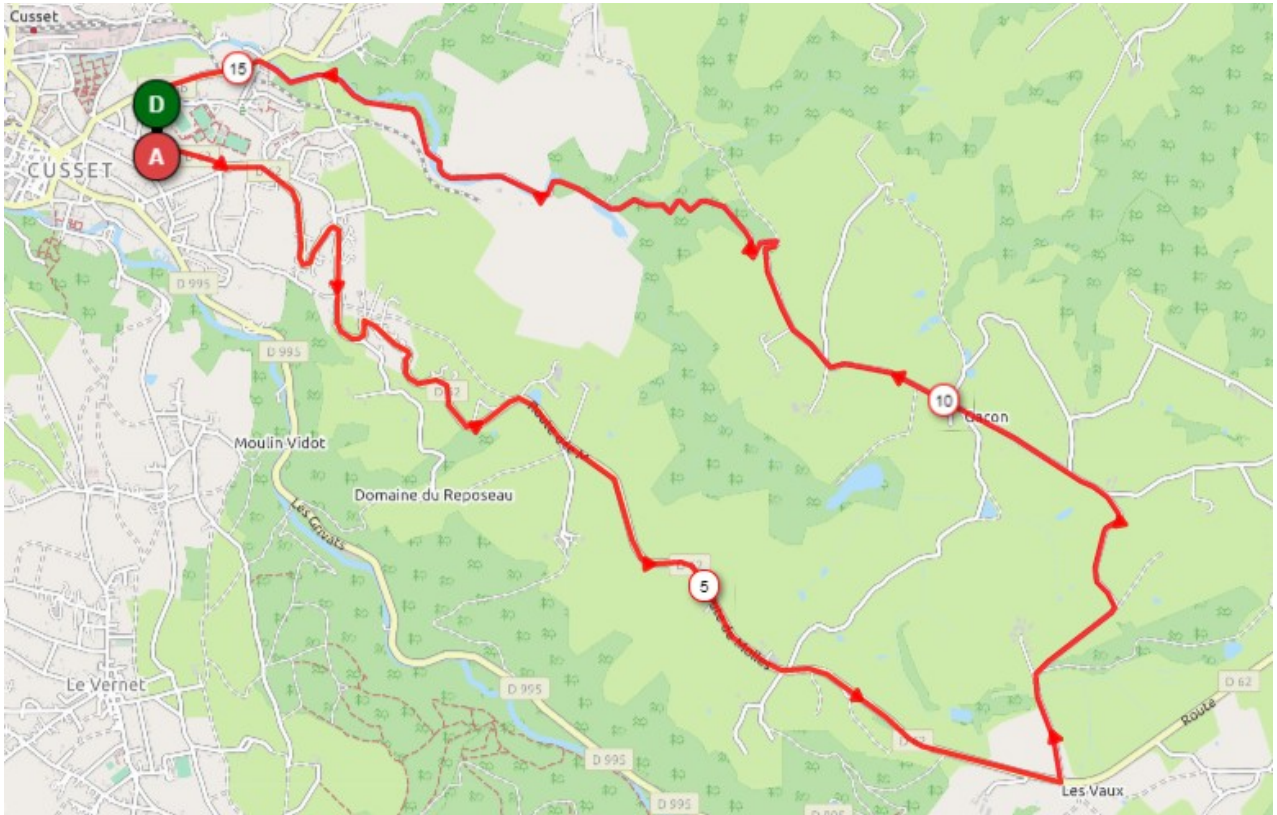


Alexandre Delettre (VC Villefranche Beaujolais), vainqueur en 2019.

Edito : Pour la 3^{ème} fois en 5 ans, l'Avenir Cycliste de Cusset se voit attribuer les Championnats Auvergne-Rhône-Alpes Elites, Dames & Hommes ! Initialement prévus le dimanche 07 Juin, ceux-ci ont été reporté à fin octobre en raison de la crise sanitaire. C'est le 2^{ème} Championnat Régional organisé par l'AC Cusset en 2020, après ceux de l'Avenir, qui avaient lieu début octobre. Avec un circuit modifié cette année, et rendu plus difficile, la victoire ne pourra échapper à un homme fort !

Cette épreuve ne peut s'organiser sans le concours de la préfecture de l'Allier, de la Ville de Cusset, de la commune de Molles, ainsi que de l'ensemble des bénévoles de l'Avenir Cycliste de Cusset. Nous remercions le Comité Auvergne-Rhône-Alpes FFC pour leur confiance !

Le circuit :



Openrunner : <https://www.openrunner.com/r/12133206> - Téléchargeable au format GPX

Le dernier kilomètre :



Rond-Point – 350m de l'arrivée



Ligne droite finale, longue de 300m

Informations techniques :

Remise des dossards à partir de 10h30 au stade Jean Moulin

Elites Hommes :

Départ : 12h30 : 15,7Km X 8 = **125,6Km**

Arrivée prévue : 15h30 (Moy : 42Km/h)

Elites Dames :

Départ : 12h32 : 15,7Km X 4 = **62,8Km**

Arrivée prévue : 14h25 (Moy : 34Km/h)

Règlement particulier :

Art 1_ Organisation

Les Championnats Auvergne-Rhône-Alpes Elites Dames & Hommes sont organisés par l'Avenir Cycliste de Cusset, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. L'épreuve se dispute le dimanche 25 Octobre.

Art 2_ Participation

Les épreuves sont ouvertes aux catégories Juniors & Elites Dames ainsi qu'Elites Hommes (1^{ère} & 2^{ème} catégories). Les inscriptions se font en ligne sur le site de la FFC.

Seuls les coureurs licenciés en Auvergne-Rhône-Alpes peuvent participer à l'une des deux épreuves.

Aucun engagement sur place ne pourra être accepté.

Art 3_ Permanence

La permanence de départ se tiendra au Stade Jean Moulin (Avenue Emile Guillaumin), de 10h30 à 11h30.

La réunion des Directeurs Sportifs pour les 2 épreuves est fixée à 11h30.

Art 4_ Radio Tour

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157.550 Mhz. Les radios sont à récupérer à la permanence, et à rendre après l'épreuve.

Art 5_ Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par les véhicules de l'Avenir Cycliste de Cusset et du Comité AuRa.

Art 6_ Voitures suiveuses

Seules les équipes représentées par un minimum de 5 coureurs seront autorisées à suivre la course.

Art 7_ Ravitaillement

La zone de ravitaillement est fixée dans la bosse des Justices (Km 0,5 à Km 3).

Art 8_ Classements

Les classements seront établis avec l'appui d'un logiciel informatique.

Tout transpondeur non-rendu à l'issue de l'épreuve sera facturé 60€.

Art 9_ Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai supérieur à 15% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Art 10_ Sécurité

Le circuit étant long de 15,700Km et le nombre de motos sécurités limité, tout coureur se trouvant au-delà de "l'échelon course" ne pourra plus être protégé par les motos. Par conséquent, il peut continuer l'épreuve mais en respectant scrupuleusement le code de la route.

Les coureurs sont tenus de faciliter le passage des motos lorsque celles-ci remontent le peloton.

Art11_ Anti-dopage

Le règlement anti-dopage de la FFC s'applique intégralement à l'ensemble des 2 épreuves.

Il se déroulera au Stade Jean-Moulin – Cusset.

Art12_ Protocole

Les 3 premiers de chaque épreuve devront se présenter au protocole, dans un délai de 10 minutes suivant l'épreuve Elites Hommes

Art13_ Respect de l'environnement

Le jet d'emballage (Barres, gels...) et de bidons est strictement interdit, et sanctionné par les arbitres.

Art14_ Mesures sanitaires

Le port du masque est obligatoire :

- Aux abords du circuit.
- A la permanence & A la Réunion des Directeurs Sportifs.
- Sur la ligne de départ pour tous les coureurs.
- Au protocole.

Lorsque cela est possible, il est nécessaire de respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Numéros utiles :

Jacques Dupré (Président) : 06.81.47.04.41

Mathilde Dupré : 06.68.12.22.85

Service médical : 2 ambulances & 1 poste fixe de secouristes.

Urgences :

Centre hospitalier Jacques Lacarin

Boulevard Dernière – 03200 VICHY

